

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par

M. Dharréville, M. Wulfranc, M. Jumel, M. Tellier, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux,
M. Chassaigne, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot,
M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu et
M. William

ARTICLE 13

À la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« peut »

le mot :

« doit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise, dans le cadre des marchés publics, à renforcer le caractère prescriptif du rapport qualité-prix afin de garantir que le choix du mieux-disant soit le principe et l'attribution sur le critère du prix le plus bas demeure l'exception.